

Bezannes, le mercredi 25 juin 2025

Résultats du vote des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2025

Païement d'un dividende de 1,90€ par action le 03 juillet 2025

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société FREY s'est réunie le 25 juin 2025 au siège social de la Société, à Bezannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CEDELLE.

Les actionnaires de la société FREY ont approuvé les résolutions recommandées par le Conseil d'administration, et notamment :

- Les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- La distribution d'un dividende de 1,90 euro par action qui sera mis en paiement le 03 juillet 2025,
- La politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- La modification de l'article 13.2.4 des statuts de la Société intitulé « Quorum-Majorité »,
- Le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON,
- Le renouvellement de délégation financière.

Détail du vote des résolutions

46 actionnaires étaient présents, représentés ou votaient par correspondance. Ils possédaient ensemble 29 654 808 actions et droits de vote attachés (soit 92,96 % des titres ayant droit de vote)

	Voix présentes et représentées	Votes Pour	%	Vote Contre	%	Abstention	%	Résultat du vote
<i>De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire</i>								
1^{ère} résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du montant global des charges et dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts	29 654 808	29 654 808	100%	-	-	-	-	Adoptée
2^{ème} résolution : Affectation des résultats (décision de fixer la date de paiement du dividende au 03 juillet 2025)	29 654 808	29 654 808	100%	-	-	-	-	Adoptée
3^{ème} résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023	29 654 808	29 654 808	100%	-	-	-	-	Adoptée
4^{ème} résolution : Conventions réglementées et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce	25 585 388	25 385 112	99,21%	200 276	0,79%	-	-	Adoptée
5^{ème} résolution : Approbation des informations visées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce	29 654 808	29 654 770	99,99%	-	-	38	0,01%	Adoptée
6^{ème} résolution : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Antoine Frey, Président Directeur Général	29 654 808	29 454 570	99,32%	200 238	0,68%	-	-	Adoptée
7^{ème} résolution : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Sébastien Eymard, Directeur général délégué	29 654 808	29 454 570	99,32%	200 238	0,68%	-	-	Adoptée

	Voix présentes et représentées	Votes Pour %	Votes Contre %	Abstention %	Résultat du vote
8^{ème} résolution : Approbation de la politique de rémunération pour l'ensemble des mandataires sociaux de la Société	29 654 808	29 454 570 99,32%	200 238 0,68%	- -	Adoptée
9^{ème} résolution : Renouvellement du mandat de la société GRANT THORNTON en qualité de co-Commissaire aux comptes	29 654 808	29 654 808 100%	- -	- -	Adoptée
10^{ème} résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration dans le cadre d'un nouveau programme d'achat par la Société de ses propres actions	29 654 808	29 454 570 99,32%	200 238 0,68%	- -	Adoptée
<i>De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire</i>					
11^{ème} résolution : Modification de l'article 13.2.4 « Quorum-Majorité » des Statuts afin de permettre au Conseil d'administration de prendre toutes les décisions par visioconférence, en conformité avec les dispositions légales en vigueur	29 654 808	29 654 808 100%	- -	- -	Adoptée
12^{ème} résolution : Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce	29 654 808	29 454 532 99,32%	200 276 0,79%	- -	Adoptée
13^{ème} résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce	29 654 808	10 639 191 35,87%	19 015 617 64,13%	- -	Rejetée
14^{ème} résolution : Pouvoirs	29 654 808	29 654 808 100%	- -	- -	Adoptée

À propos de FREY

Maîtrisant l'ensemble de la chaîne de valeur immobilière (développeur, investisseur et gestionnaire), FREY est un acteur de référence des destinations shopping de plein air. Inventeur d'une nouvelle génération de centres commerciaux de plein air Shopping Promenade® et pionnier des retail parks écologiques avec son concept Greencenter®, FREY, entreprise à mission certifiée B Corp™, s'engage au quotidien pour une société plus responsable, respectueuse de l'environnement et socialement bénéfique à son écosystème et à ses parties prenantes. FREY a comme ambition d'être le leader européen des destinations shopping de plein air (centres commerciaux de plein air, retail parks et outlets). FREY est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris. ISIN : FR0010588079 - Mnemo : FREY.

www.frey.fr

CONTACTS PRESSE : IR@frey.fr

Marine Giraud – Directrice de la communication – m.giraud@frey.fr – Tél. : +33 (0)6 07 35 64 04